

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION
DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* . *

*

Siège Social : 2 rue Verdun
77170 Brie-Comte-Robert
Tél. : 01.60.62.15.80
E-mail : syndicats@briecomterobert.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

Nombre de délégués : 27
Présents : 23

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à **dix-neuf heures trente**, le Conseil Syndical légalement convoqué le **7 mars** s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BOYARD et FONTBONNE, LACOSTE, BOURGUIGNON Messieurs COLAS, LAVIOLETTE, WOFSY, DEBRAY, STABILE, PIOCELLE-CORNILLION, JUBAULT, DARMON, LE JAOUEN, PAPIN, TIENNOT, LAZERME, SALMON, GARCIA, GIOVANNONI, BENOIT, GAUTIER, LAURENT, MARCY.

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte

Le procès verbal de la séance du 6 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.



S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION
DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* *

*

Nombre de délégués : 27
Présents : 23

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

N° 2018-1

OBJET : Installation de Mme SANTIN, conseiller titulaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants et ses articles L.2121-21 et L 2121-22,

Vu la délibération du 12 février 2018, le Conseil communautaire de l'Orée de la Brie a procédé à la désignation d'un nouveau conseiller membre titulaire du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation en vue de la Révision du Schéma Directeur Local de la Frange Ouest du Plateau de la Brie (SMEP).

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la démission de Mme CLAVERIE Joëlle de son mandat communautaire, et donc de sa qualité de conseillère titulaire au sein du SMEP,

Considérant que le conseil communautaire de l'Orée de la Brie a désigné Mme SANTIN Audrey comme conseillère titulaire au sein du SMEP en remplacement de Mme CLAVERIE,

En conséquence, le Conseil syndical :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de l'installation au Conseil syndical de Madame SANTIN Audrey, conseillère titulaire

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 mars 2017

Dominique STABILE
Le Président,

Reçu en Préfecture : 27/03/2018
Exécutoire le : 16/03/2018
Affiché le : 03/04/2018



S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* *

*

Nombre de délégués : 27
Présents : 23

SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

N° 2018-2

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018



Par délibération du 23 novembre 2005, le conseil syndical a prescrit l'élaboration du SCoT de la frange Ouest du Plateau de la Brie.

Au vu de l'avis favorable du commissaire suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 juin au 4 août 2012, le projet de SCoT a été approuvé le 27 novembre 2012.

Il est aujourd'hui exécutoire, mais n'est pas compatible avec les lois Grenelle et ALUR, ni avec le SDRIF 2013. Par ailleurs, les communes de Varennes-Jarcy, Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers ne sont pas couvertes par ce SCoT et sont donc des zones blanches. Une mise en révision a donc été adoptée par le conseil syndical du 6 décembre 2018. Le coût d'un SCOT peut être estimé entre 200 et 300 000 €, et l'Etat peut verser une aide financière assez minime (DGD Doc Urba). Sa durée de réalisation serait de 4 à 6 ans.

Cependant, après des échanges avec la DDT et la DRIE, ces services de l'Etat proposent de suspendre la procédure de révision du SCoT, et de créer un groupement de commandes entre le SMEP et les deux communautés de communes membres, dans le cadre du financement des études d'ingénierie territoriale par le Contrat de Plan Etat Région. Le montant de subvention maximum serait de 194 000€, correspondant à 70% de la dépense, qui serait donc de 277 000€.

Ce groupement de commandes pourrait porter sur des études techniques pour les deux communautés de communes (plan climat air énergie territorial, plan local de déplacement, plan local de l'habitat...). Pour le SMEP, les études porteraient sur un diagnostic de territoire (études sectorielles, diagnostic multithématique...) et sur un accompagnement à la recomposition institutionnelle intercommunale, via notamment des études visant à permettre d'évaluer l'intérêt d'un regroupement intercommunal.

Par ailleurs, le SCoT de la frange ouest du Plateau de la Brie a été l'objet de quatre recours gracieux et de trois recours contentieux. Ces derniers ont été déposés par les associations suivantes : le RENARD, l'AER et APPEL+. Le cabinet FIDAL, représenté par Me Patrick HOCREITERE, a été désigné pour défendre les intérêts du syndicat. Après plusieurs échanges de mémoires, l'instruction est close mais l'audience non fixée.

Suite délibération N° 2018-2

En 2017, les recettes de fonctionnement étaient constituées du résultat de fonctionnement reporté (135 179,94€) et des participations des intercommunalités membres (51 193€). Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 148 168€, ce qui comprend un versement exceptionnel de 72 146€ à la communauté d'agglomération Grand Paris Vallée de la Marne.

En 2018, afin de couvrir les dépenses obligatoires (18 K€ de charges, 19K€ d'amortissement, 40K€ d'indemnités) et les études, il sera proposé de porter à 1€ par habitant la participation, soit un total de 73 345€.

Communes	Interco	Population	Participation 2018 à 1€
Brie-Comte-Robert	CC de l'Orée de la Brie	17006	26 587 €
Chevry-Cossigny		4036	
Servon		3193	
Varennes-Jarcy		2352	
Férolles-Attilly	CC Les Portes Briardes	1206	46 758 €
Gretz-Armainvilliers		8750	
Lésigny		7467	
Ozoir-la-Ferrière		20376	
Tourman-en-Brie		8959	
Population totale		73345	73 345 €

En conséquence, le Conseil Syndical :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation d'un débat d'orientation budgétaire 2018.

Majorité, 20 pour, 3 votes contre : Lazerme, Salmon et Bourguignon

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 mars 2017

Dominique STABILE
Le Président,



Reçu en Préfecture : 27/03/2018
Exécutoire le : 16/03/2018
Affiché le : 03/04/2018

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* * *

Nombre de délégués : 27
Présents : 23



SEANCE DU MERCREDI 14 MARS 2018

N° 2018-3

Objet : ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le syndicat étant susceptible de lancer des procédures de marché public, qui pour certaines nécessitent l'intervention de la commission d'appel d'offres (CAO), il apparait pertinent que le syndicat élise une telle commission.

L'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code.

L'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

En conséquence, le Conseil Syndical :

ARTICLE UNIQUE : PROCEDE, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, devant composer la commission d'appels d'offres, soit :

Titulaires : Oneto, Papin, Fontbonne, Laviolette, Jubault

Suppléants : Benoit, Lazerme, Laurent, Girhardello, Piocelle-Cornillion

21 voix exprimées, Messieurs GARCIA et GAUTIER n'ont pas pris part au vote

Fait à Brie-Comte-Robert, le 16 mars 2017

Dominique STABILE
Le Président,

Reçu en Préfecture : 27/03/2018
Exécutoire le : 16/03/2018
Affiché le : 03/04/2018

